

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

Les marchés du bois de sciage et déroulage

Les marchés spéciaux (résineux et feuillus)

«Prix mis à jour le 8 Mars 2024» Pour voir les dernières mises à jour: www.prixbois.ca

NOTES IMPORTANTES

- 1- Les usines sont classées selon leur localisation sur la Rive-Nord ou la Rive-Sud et généralement de l'ouest vers l'est.
- 2- **Entente avec l'acheteur** : Le producteur a la responsabilité de contacter l'acheteur afin de prendre une entente sur les normes spécifiques de production, les quantités à livrer, les conditions pour le transport et le prix si ce dernier n'est pas déjà négocié par le SPFRQ.
- 3- **Le prix** : Le prix affiché est un prix minimum ou négocié par le SPFRQ selon la convention de mise en marché conclue entre le SPFRQ et l'acheteur. Sauf indication contraire, le prix affiché est un prix livré à l'usine.
- 4- **Les normes spécifiques de production** : Le producteur doit contacter l'acheteur afin de connaître ses

exigences particulières. Si les normes de production ne sont pas respectées, l'acheteur peut refuser le voyage ou appliquer une réduction sur la quantité livrée.

- 5- **La quantité** : Le producteur doit convenir des quantités à livrer avec l'acheteur. Certains acheteurs limitent les réceptions de bois.
- 6- **Le transport** : Le producteur a la responsabilité de négocier le coût du transport de son bois jusqu'à l'usine avec le transporteur de son choix. Certains acheteurs offrent le service de transport aux producteurs. Le coût du transport doit être déduit du prix payé à l'usine.
- 7- **Le paiement** : Le paiement du bois au producteur est effectué par le SPFRQ. Les contributions du producteur pour l'administration et l'application du Plan conjoint sont retenues sur le paiement. Les contribu-

tions sont de 1,43 \$/m³ pour le sapin et épinettes, 1,31 \$/m³ pour autres résineux, 1,37 \$/m³ pour les feuillus et 1,04 \$/m³ pour le peuplier faux-tremble. Pour connaître les contributions selon d'autres unités de mesurage, consultez le site Web du Syndicat.

- 8- Bien que le Syndicat ait déployé tous les efforts pour s'assurer de l'exactitude des données, il ne peut être tenu responsable d'erreurs ou d'omissions dans les tableaux qui suivent.
- 9- Pour avoir l'information à jour, il est fortement recommandé de s'inscrire à PrixBois.ca. Ce site Web est constamment mis à jour et des alertes de changement de prix peuvent vous être communiquées. Cet outil offre aussi la possibilité de comparer les unités de mesures.

Le Syndicat ne garantit aucun paiement pour toutes livraisons faites aux usines de sciage, de déroulage et des marchés spéciaux.

Veuillez communiquer avec les acheteurs avant toute production et livraison.

**Les prix ayant changé depuis la dernière parution sont identifiés par une trame.
La trame est grise lorsque les prix ont augmenté et elle est verte lorsque les prix ont baissé**

NORMES GÉNÉRALES DE PRÉPARATION DU BOIS

- 1 - A moins d'avis contraire, toutes les billes doivent avoir une surlongueur de 1/2 pouce par pied de longueur avec un maximum de 6 pouces de surlongueur.
- 2 - Toutes les billes doivent être sciées aux deux bouts le plus possible perpendiculairement à l'axe.

- 3 - Les noeuds doivent être bien rasés à l'affleurement du tronc.
- 4 - Les billes doivent être raisonnablement droites.
- 5 - Le bois livré devra être sain et s'il y a des réductions, elles s'effectueront selon les normes de mesurage reconnues.

- 6 - Les billes ne doivent renfermer aucun corps étranger tels clous, fils métalliques, sable ou autres.
- 7 - Les billes ne doivent pas être fourchues, ni provenir de bois de champs comportant des noeuds excessifs.
- 8 - Le bois mort, incendié ou endommagé par les insectes sera refusé.

PRIX LIVRÉ À L'USINE (sauf indication contraire)

STELLA-JONES Rivière Rouge, Hautes-Laurentides
Christian Vézina: (819) 962-3417; cvezina@stella-jones.com

- Veuillez communiquer avec l'acheteur avant de débuter votre production
- Aucune carie ni pourriture. Aucune section morte sur le tronc. Pas de coude.
- Courbure légère acceptée.
- Maximum: 34% de petits poteaux de 32 à 37 pieds
- Minimum: 66% de grands poteaux de 42 pieds et +

Pin gris, Pin rouge	Longueur (pi)	Circonférence à 6 pi du gros bout	Diamètre au fin bout (po)	
	92 pi	66 po	10 po et +	425 \$/Poteau
	87 pi	64 à 66 po	10 po et +	380 \$/Poteau
	82 pi	62 à 66 po	10 po et +	310 \$/Poteau
	77 pi	60 à 66 po	10 po et +	275 \$/Poteau
	72 pi	57 à 66 po	9 po et +	250 \$/Poteau
	67 pi	51,5 à 58 po	9 po et +	210 \$/Poteau
	62 pi	50 à 56 po	8 po et +	205 \$/Poteau
	57 pi	48 à 54 po	8 po et +	180 \$/Poteau
	52 pi	47 à 53 po	8 po et +	150 \$/Poteau
	47 pi	42 à 48 po	8 po et +	110 \$/Poteau
	42 pi	39 à 46 po	8 po et +	88 \$/Poteau
	37 pi	34 à 42 po	7 po et +	53 \$/Poteau
	32 pi	30 à 36 po	7 po et +	48 \$/Poteau

BOIS ROND CONSTRUCTION GC INC. Deschambault, Portneuf

Gaétan Couture : (418) 875-0571 ; Cell. : (418) 455-6540

Pin blanc	16 pi	14 po et +	425 \$/M ³ /mp
	10 pi	14 po et +	400 \$/M ³ /mp
	12 à 16 pi	12 po et +	375 \$/M ³ /mp
Pin rouge	16 pi	12 po et +	375 \$/M ³ /mp
	25 à 30 pi	12 po et +	110 \$/Billes